

Arrêté N°2026-183

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Diplôme Universitaire de
Musicien Intervenant est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/06/2026



La Présidente,
Isabelle von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2025-2026

Diplôme de musicien intervenant en milieu scolaire (DUMI)

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury, Enseignant-chercheur	Perzo Laurianne	Maîtresse de conférences en éducation artistique et culturelle Responsable pédagogique Licence 3 Sciences de l'éducation et de la formation – parcours CRPE et parcours classique Institut des Sciences et des pratiques d'éducation et de formation (ISPEF) – Université Lumière Lyon 2
Enseignante	Côte Emmanuelle	Responsable pédagogique du DUMI au CFMI de l'Université Lumière Lyon 2
Professionnelle	Woussen Combe Mathilde	Musicienne intervenante